

LE LIEN DIRECT

Pour plus d'informations, contactez :

Nancy Lapointe

14 Février 2025



514-526-8280

1-866-925-5952

DIRECT LINK

For more information, please contact:

nancy.lapointe@1976usw.ca

www.1976usw.ca

February 14, 2025

À TOUS LES MEMBRES DE L'UNITÉ 1290 DE LA SECTION LOCALE 1976 CHEZ CP RAIL COUVERTS PAR L'ENTENTE COLLECTIVE PRINCIPALE :

Décision d'arbitrage sur les pauses repas

Confrères et Consœurs,

Il nous fait plaisir de vous informer que à la suite de la décision de l'arbitre Yinst-Bartel en ce qui a trait au grief sur les pauses repas au terminal intermodal de Vaughan, le Syndicat a discuté avec l'employeur et les a informés que cette décision devait s'appliquer de la même façon aux membres du terminal de Lachine et que si l'employeur refusait d'appliquer cette décision, nous aurions l'obligation de retourner devant l'arbitre pour obtenir que le même règlement vous soit versé.

L'employeur a acquiescé à la demande et a fait les calculs pour verser aux membres travaillant au terminal de Lachine, ainsi que ceux qui y ont travaillé durant la période, et qui ont vu les pause repas réduites, le paiement de 10 minutes par jour, par travailleur et ce depuis le dépôt du grief le 3 février 2021.

Vous devriez recevoir ce paiement sous peu. Si vous croyez que le montant reçu est erroné, nous vous demandons d'adresser vos commentaires à vos représentants locaux, accompagné des documents détaillés soumis en preuve, qui nous les ferons parvenir. Nous les adresserons à la compagnie le plus rapidement possible.

En Solidarité,

Nancy Lapointe
Présidente, TC Section locale 1976 des Métallos
